



# Ville de Pully

## Billet du syndic

2009: nouvelle année pleine d'incertitude et d'éléments qui échappent à notre action ou à une simple volonté personnelle ou collective.

Pourtant, pour la Ville de Pully et après quelques années difficiles, la situation financière s'est notablement améliorée et permet à la Municipalité, sans triomphalisme, de présenter un budget 2009 équilibré, le premier depuis 1995.

Un tel résultat n'est pas un but en soi mais témoigne d'un rétablissement significatif de nos finances dû essentiellement à trois facteurs:

- Une bonne maîtrise du budget d'exploitation, fruit des plans d'économie initiés par la Municipalité;
- Une augmentation réjouissante des rentrées fiscales;
- Un tassement des charges cantonales (facture sociale et péréquation).

A cet optimiste modéré cependant: l'augmentation des énergies (pétrole, gaz et électricité) et la reprise de l'inflation nous incitent à rester prudents.

La Ville de Pully a consenti à de gros sacrifices ces dernières années, espérons ensemble que ces mesures n'ont pas été vaines et nous permettent d'affronter l'avenir dans un climat serein et solidaire.

J.-F. Thoney

# Budget 2009

Dans sa séance du 3 décembre 2008, le Conseil communal de la Ville de Pully a adopté le budget 2009. En résumé, ce budget se présente de la manière suivante. (voir tableau 1).

Le budget 2009 présente un **excédent de revenus de CHF 488'246.00**. C'est la première fois depuis 1995 que Pully est en mesure de présenter un budget équilibré. Ce résultat positif est essentiellement imputable aux mesures prises par la Municipalité afin d'assainir les finances communales depuis 4 ans, aux recettes fiscales largement influencées par les années de haute conjoncture (2006 à 2008) et à une baisse de notre participation au financement des charges péréquatives.

## 1 Tableau comparatif des charges et des revenus

	Budget 2009	Budget 2008*	Comptes 2007	Comptes 2006	Comptes 2005
Total des charges	122'595'885	128'092'192	123'517'102	123'771'366	118'704'612
Total des revenus	123'084'131	123'043'290	123'517'102	123'771'366	113'482'243
Résultats (néгатif signifie bénéfice)	- 488'246	5'048'902	0.00	0.00	5'222'369

\*La comparaison avec le budget communal 2008 est établie sur la base du budget voté par le Conseil communal. (taux d'imposition à 71).

## 2 Tableau comparatif des charges et des revenus sans les SI

	Budget 2009 (sans les SI)	Budget 2008* (sans les SI)	Comptes 2007 (sans les SI)	Comptes 2006 (sans les SI)
Total des charges	111'087'505	108'011'917	108'171'724	106'605'176
Total des revenus	111'575'751	102'963'015	108'171'724	106'605'176
Résultats (néгатif signifie bénéfice)	- 488'246	5'048'902	0.00	0.00

## 3 Tableau comparatif des charges maîtrisables sans les SI

Intitulé	Budget 2009 (sans les SI)	Budget 2008 (sans les SI)	Comptes 2007 (sans les SI)
Autorités et personnel	27'585'450	26'515'435	26'288'934
Biens, services et marchandises	12'866'870	11'816'220	11'370'928
Aides et subventions	5'185'817	5'101'620	3'950'738
Total des charges maîtrisables	45'638'137	43'433'275	41'610'600

Suite au transfert de la clientèle pulliérane liée à la fourniture d'énergie électrique à Romande Energie Commerce SA, **la Ville de Pully n'achètera ni ne vendra plus d'énergie électrique en 2009**. Ceci a des répercussions importantes sur le niveau des charges et des revenus, dont une comparaison de l'évolution, sans tenir compte des Services industriels est présentée sur le tableau 2.

**Le budget 2009 de la Ville de Pully c'est: CHF 122.6 mios de charges** qui sont composées de CHF 54.1 mios de charges maîtrisables, CHF 60.2 mios de charges non maîtrisables (intérêts passifs, amortissements, remboursements

et subventions à des collectivités) et CHF 8.3 mios de charges internes, soit des dépenses n'exerçant pas d'influence sur le budget.

Le transfert de la clientèle relative à la fourniture d'énergie électrique à la société Romande Energie Commerce SA a pour principale conséquence que Pully n'aura plus à acheter de l'électricité afin de la revendre à aux clients pulliérans. Par conséquent, contrairement aux autres années, **l'achat d'énergie électrique ne figure pas dans le budget 2009**. (voir tableau 3).

La légère augmentation des charges relatives aux autorités et au personnel correspond à la compensation partielle de l'inflation ainsi qu'aux augmentations salariales statutaires.

Les achats de biens, services et marchandises suivent une progression largement supérieure à l'inflation prévisible pour 2008 et 2009. Cette progression provient de plusieurs facteurs:

- Augmentation du prix de l'électricité, pour notre consommation, (+ CHF 90'000.00 par rapport aux comptes 2007) et conséquences de la libéralisation du marché de l'électricité et de la création de la société Romande Energie Commerce SA (Recom)
- Augmentation des produits pétroliers (+ CHF 340'000.00 par rapport aux comptes 2007).
- Reports de travaux qui ne peuvent plus attendre (+ CHF 381'000.00 par rapport aux comptes 2007).
- Autres augmentations (+ CHF 685'000.00 par rapport aux comptes 2007), telles que notamment entretien de mobilier scolaire, de véhicules à moteur, honoraires, enlèvement ordures ménagères, dégâts dus au vandalisme,...
- Hausse des prix liés à l'inflation.

**Actuellement, la Ville de Pully dispose de l'équivalent de 69 points d'impôt pour financer l'entier de ses charges.**

Les charges (non maîtrisables) relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques représentent une part prépondérante du budget communal:

- La facture sociale: 26.0 points d'impôt.
- La participation au fonds de péré-

quation directe horizontale: 13.0 points d'impôt.

- La participation aux transports publics régionaux: 5.8 points d'impôt.
- La participation aux frais pour l'élimination des ordures ménagères et des déchets: 1.2 point d'impôt.
- La participation aux frais de la STEP intercommunale: 1.1 point d'impôt.
- Autres participations de notre Commune (à la culture de la région lausannoise, la protection civile, Lausanne-Région, l'agence d'assurances sociales, ...): 0.4 point d'impôt

**Le total représente 47.5 points d'impôt, soit la masse fiscale utilisée pour le financement des reports de charges cantonales!** (voir tableau 4).

Dès lors, il ne reste plus que l'équivalent de 21.5 points d'impôt à disposition de la Ville de Pully pour financer les nombreuses autres prestations obligatoires (police, voirie, ...)

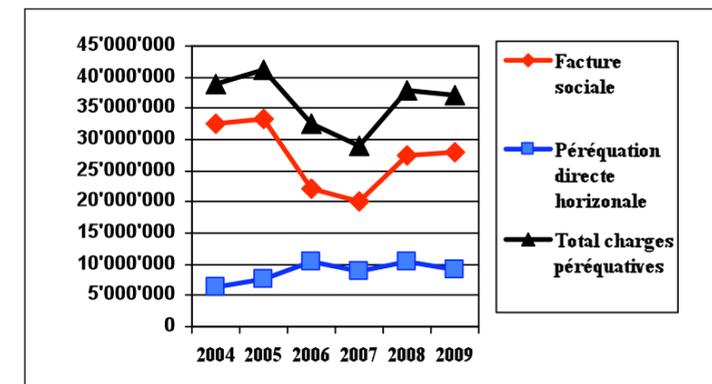
La part de la Ville de Pully à la **facture sociale est de CHF 27.9 mios** pour le budget 2009, soit 26.0 points d'impôt. Elle est composée des régimes suivants: prestations complémentaires à domicile et hébergement, assurance maladie, aides, subventions et autres régimes sociaux, protection de la jeunesse, centre d'orientation et de formation professionnelle (COFOP), enseignement spécialisé.

Le fonds de péréquation est alimenté par toutes les communes vaudoises à raison de l'équivalent de 13 points d'impôts et le tout leur est redistribué en fonction de leur classification. Elle a pour but la réduction des inégalités financières entre les communes et les contribuables.

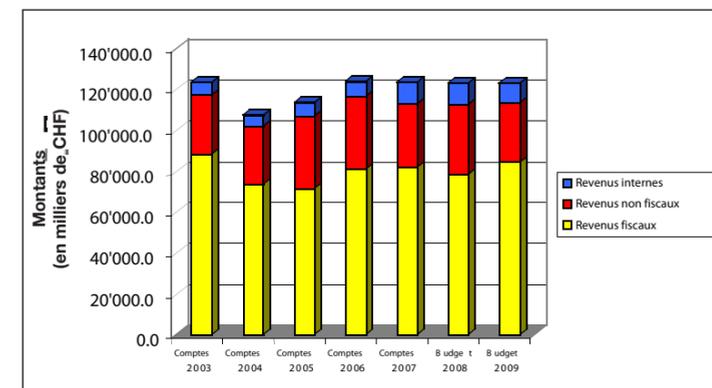
La part nette de la Ville de Pully à la **péréquation directe horizontale est de CHF 9.1 mios** pour le budget 2009.

**Le total des charges péréquatives est de CHF 37 mios pour le budget 2009.**

## 4 Evolution des charges péréquatives



## 5 Représentation graphique de la répartition des revenus



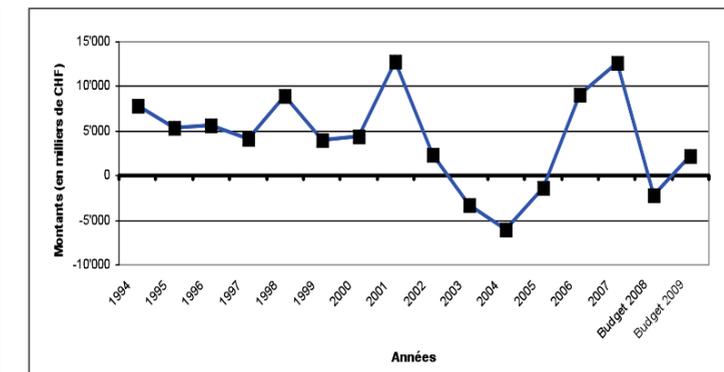
**Le budget 2009 c'est aussi CHF 123 millions de revenus** qui sont composés de CHF 84.2 de revenus fiscaux, de CHF 29.0 millions de revenus non fiscaux, de CHF 9.8 de revenus internes.

Les revenus non fiscaux sont en forte baisse pour le budget 2009, en raison du transfert de la clientèle liée à la vente d'énergie électrique à Romande Energie Commerce SA. Les revenus non fiscaux sont composés des patentes et concessions, des revenus relatifs au patrimoine, aux taxes, aux émoluments et produits des ventes, aux participations et remboursements de collectivités publiques et aux autres participations et subventions. (voir tableau 5).

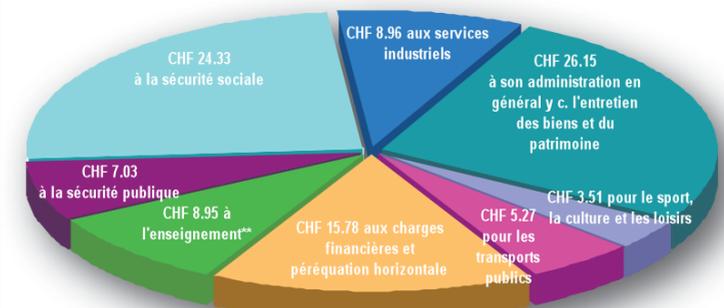
De 2003 à 2005, la Ville de Pully a systématiquement généré des mar-

ges d'autofinancement négatives. Les années 2006 et 2007 ont été très bonnes et ont généré une **marge d'autofinancement** largement positive, ce qui a permis à notre Commune de financer l'entier de ses investissements par des fonds propres. En 2009, Pully devrait générer une marge d'autofinancement positive (CHF 2.3 millions), cette dernière étant néanmoins largement insuffisante pour financer l'entier des investissements prévus pour cette même année. (voir tableau 6). Conformément à la décision du Conseil communal du 6 décembre 2006, il sera vraisemblablement possible, pour notre Commune, de respecter le plafond d'endettement brut de CHF 235.0 millions en fin de législature.

## 6 Evolution de la capacité d'autofinancement depuis 1994



En 2009, chaque fois que la Ville de Pully dépensera 100 francs, elle consacrera...



\*\* l'essentiel des coûts est assumé par le Canton